

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitis hujus apostolicae cathedrae doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la Liberté.) M. V. X. *Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la Liberté)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS :	3 mois.	6 mois.	Un an.	BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg	Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C ^{ie} , à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »	La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.	
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »	Prix du numéro : 10 centimes.	

LE CONGRÈS CATHOLIQUE DE LUCQUES

L'autre jour nous signalions à nos lecteurs le Congrès des Œuvres économiques catholiques, qui va se réunir prochainement à Liège. Par quelques-uns des tracanda que nous avons indiqués, on a pu se rendre compte de l'importance des questions qui y seront traitées; l'on a pu constater aussi que l'Eglise marche en tête du mouvement des réformes sociales, vraiment fécondes, également éloignées des utopies socialistes et de l'optimisme doctrinaire.

Aujourd'hui, nous allons voir le même fait mis en relief par le programme du Congrès général des catholiques italiens, qui siégera à Lucques du 22 au 26 de ce mois. Ce programme est divisé en plusieurs sections. La première, sur laquelle nous n'insisterons pas pour le moment, concerne l'organisation et l'action catholique. L'on étudiera les moyens de rendre efficace l'action des Comités diocésains et paroissiaux là où ils sont institués, de les créer là où ils n'existent pas encore, de promouvoir les différentes œuvres que les Comités ont prises sous leur patronage. On s'occupera spécialement des élections administratives, les seules auxquelles les catholiques puissent participer d'après les directions données par le Vatican.

La section 2 s'occupera de tout ce qui a trait à l'économie sociale chrétienne. Voici son programme :

1. Etudes : sur l'état présent des Sociétés ouvrières catholiques de charité réciproque;
2. Sur les conditions morales et économiques des travailleurs dans les campagnes;
3. Sur les mesures adoptées ou suggérées à la suite de l'enquête agraire faite dernièrement en Italie;
4. Sur la possibilité d'organiser en Italie des Sociétés ouvrières avec forme coopérative;
5. Sur le rôle que la législation dite sociale peut et doit avoir relativement au régime corporatif du travail;
6. Sur les moyens les plus efficaces d'instituer des Sociétés agricoles pour le secours mutuel et pour l'amélioration morale et économique des colons et des cultivateurs.

On voudra bien reconnaître que ce programme touche à des questions actuelles, qu'il a été élaboré avec des vues larges; nous ajouterons que pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait connaître l'état économique des populations italiennes, surtout des populations rurales; mais l'exposé de cette situation nous prendrait un ou même plusieurs articles. Tout ce que nous voulons constater, c'est l'actualité des problèmes qui sont posés au sein du Congrès de Lucques par la section d'économie sociale chrétienne.

La 3^e section s'occupe d'un ordre de questions fondamentales pour la prospérité religieuse et matérielle des populations. Elle a élaboré un excellent programme concernant l'instruction et l'éducation populaires.

1. Ecoles publiques communales et leurs conditions sous le rapport moral et religieux.
2. Examiner si les catholiques se servent de tous les moyens légaux pour obtenir dans ces écoles l'enseignement du catéchisme sous la dépendance de l'autorité ecclésiastique, le respect des jours de fête, l'élimination des mauvais livres, etc.
3. Rechercher si les catholiques appelés à faire partie des administrations communales et provinciales travaillent efficacement à la défense légale des points mentionnés plus haut dans les écoles qui dépendent de ces mêmes administrations; et, dans l'hypothèse défavorable, préciser les motifs et les obstacles qui les en empêchent, et la manière d'y remédier.
4. Etudier ce qu'il y a à craindre pour les catholiques du changement projeté dans la législation et qui enlèverait aux communes l'instruction élémentaire pour la placer sous la dépendance du gouvernement central.
5. Indiquer si et comment les catholiques profitent de la liberté d'ouvrir des écoles élémentaires privées, et avec quels résultats.

Pas n'est besoin de faire remarquer que la plupart des questions posées dans ce programme très pratique peuvent être utilement étudiées et appliquées dans les cantons suisses. Les écoles dans les communes seront, en règle générale, ce que les feront les influences locales, à la condition que celles-ci soient bien dirigées et combinent leurs efforts.

Le Saint-Père a recommandé d'une manière spéciale, aux évêques italiens, de favoriser le développement de la presse catholique dans leurs diocèses. Grâce à cette impulsion venue du Vatican, et secondée, non seulement par les évêques et le clergé, mais encore par tous les laïques chrétiens, les journaux qui défendent les droits de l'Eglise sont très répandus dans toute l'Italie. Les villes importantes ont toutes un ou plusieurs organes quotidiens; les modestes bourgades ont des feuilles paraissant au moins trois fois par semaine. Tous ces journaux sont bien rédigés, bien renseignés et comptent un très grand nombre d'abonnés. Le congrès des œuvres catholiques ne pouvait pas négliger l'œuvre de la presse. La 4^e section s'en occupera spécialement d'après le programme que nous tenons à reproduire.

1. Nombre et diffusion des journaux catholiques.
2. Indiquer à quel point ils réussissent à rivaliser avec la mauvaise presse.
3. Quelles améliorations peuvent aider la presse catholique dans cette concurrence.
4. Signaler les moyens par lesquels, surtout dans les régions moins fournies de journaux, on peut unir le concours des catholiques des divers diocèses pour soutenir un seul journal régional.

Enfin, la 5^e section a dans son domaine tout ce qui concerne l'art chrétien, domaine vaste et riche à exploiter, surtout en Italie, la terre classique des beaux arts.

1. Conservation et restauration des monuments religieux.
2. Ecoles et académies d'art chrétien.

Ce programme est court mais étendu. On y a ajouté deux questions qui ont trait tout spécialement à l'art musical dans les églises :

1. De la musique sacrée dans les églises.
2. De la manière la plus efficace pour favoriser et populariser le plain-chant grégorien.

L'on voit combien les congrès, tels qu'ils sont organisés en Italie, peuvent produire de résultats féconds pour accroître la vie religieuse des populations, et améliorer leur condition économique. Car les deux choses sont dans une connexion plus étroite qu'on ne le suppose habituellement, surtout à notre époque.

Nouvelles fédérales

Le rassemblement des troupes

DE LA SUISSE ROMANDE
(Suite.)
Payerne, le 12 septembre.

Le sol sacré de notre patrie a donc aussi été foulé par le pied du soldat étranger; ainsi il n'a pas échappé au baptême du sang, et la flamme y a plus d'une fois consumé l'humble cabane de nos pères.

Aujourd'hui, dans un langage exquis et dans son charmant volume *Les Lacs helvétiques*, une noble étrangère, M^{me} Dora d'Istria, a pu avoir cette exclamation délicate: «Aujourd'hui ce peuple, la main appuyée sur la charrue, est un témoin paisible des guerres qui ébranlent le continent; il ne se décide à prendre les armes que si son indépendance est menacée.»

Tenant compte de l'adage latin, notre Suisse, qui a pour voisins les quatre grandes puissances continentales de notre vieille Europe, se trouve en quelque sorte entre l'enclume et le marteau; cette circonstance l'oblige à maintenir son armée de milices comme si nous étions sans cesse menacés. Tous nos soldats comprennent que le corollaire d'une patrie libre est le droit et le devoir qu'ils ont de défendre leur pays; cette idée du soldat citoyen s'accroît dans nos populations urbaines et rurales, par le fait qu'elles ne sont pas appelées à faire des guerres de conquête mais à protéger l'indépendance du foyer.

Cette circonstance indique pourquoi notre nouvelle organisation militaire, résultat de la Constitution de 1874, est acceptée, alors même que le temps est chez nous passé où c'était un réel plaisir de jouer au soldat; aujourd'hui, service et discipline sont, on le sait, beaucoup plus sévères; mais c'est là une nécessité des temps!

Pour la première fois, on verra manœuvrer l'une contre l'autre deux divisions de notre armée fédérale. Cette circonstance me suggère une réflexion et je dirai: Nos confédérés allemands ont du bon très souvent; cette fois-ci, ils ont réservé aux cantons romands le périlleux honneur d'inaugurer en Suisse ce qu'on peut appeler nos grandes manœuvres à nous. Peut-être aussi, cette façon de procéder révèle certaine malice. On se sera dit, dans les hautes sphères officielles: voyons ce que peut produire la *furia francese*.

Honni soit qui mal y pense! Quoi qu'il en soit, cette preuve de confiance nous honore; donc dans la ville fédérale, on ne met pas en doute la vaillance des welches.

Les deux divisions en présence comprennent un effectif d'environ 16,000 hommes, 2,000 chevaux, 500 voitures de guerre et 80 canons. Tout cela constitue un ensemble très respectable, presque le quart de notre élite.

Cette partie de notre Suisse française où ont eu lieu les exercices préliminaires a pour limites: le Léman, le Jura, les lacs de Neuchâtel et de Morat, et la Sarine, et recèle d'excellentes positions, mais aussi des passages découverts réellement dangereux. Quant aux manœuvres des brigades les unes contre les autres, elles ont eu lieu dans le quadrilatère compris entre Echallens, Yverdon, le lac de Morat et le district fribourgeois de la Singine; toutefois c'est près de Payerne, centre du réseau broyard (situé à une altitude de 453 m.), qu'aura lieu la petite guerre, proprement dite, de la Une contre la Deux.

Vous avez déjà annoncé en détail le but du simulacre de combat qui commencera demain lundi. On suppose qu'une armée d'invasion a pénétré par Pontarlier ou Jougne, et cherché à atteindre Payerne, point stratégique important à cause des lignes Payerne-Morat-Lyss et Payerne-Fribourg qui conduisent à l'objectif: Berne, notre capitale fédérale.

D'autre part, on y trouve encore les lignes Payerne-Lausanne et Payerne-Yverdon. Pour ces diverses raisons, Payerne a une réelle importance stratégique. Cette ville, située à presque égale distance d'Yverdon (28 kil.) et de Fribourg (23 kil.), est séparée de la vallée de l'Orbe et de celle de la Sarine par un pays très accidenté, valonné et parsemé de rochers passablement boisés, et en certains endroits d'un aspect romantique et sauvage. J'observe sur la carte militaire des points élevés dominant Payerne, dans les deux directions, d'environ 250 mètres.

C'est donc le passage par la cité payernoise que les troupes auront à défendre, et la position que voudra prendre l'ennemi déterminera les hauteurs que l'armée indigène occupera. L'ennemi simulé porte, on le sait, une bande blanche autour du képi.

Afin de ne point créer de jalousie entre les soldats dont M. Cérésolle est le chef et ceux dont M. Lecomte a le commandement, les deux divisions seront à tour de rôle vainqueurs et vaincus; ces manœuvres d'ensemble auront lieu sous les ordres du colonel Wieland ayant pour chef d'état-major le colonel Keller. Les marches et les contre-marches des 13, 14 et 15 feront l'objet d'une prochaine lettre.

Aujourd'hui dimanche, les deux divisions font relâche; j'en profite pour aller serrer la main aux amis et connaissances et pour visiter les cantonnements et les bivouacs; là se produit cette vie militaire proprement dite dont les journaux illustrés français savent toucher, avec esprit, le côté humoristique.

En pareille occurrence, la palme revient toujours aux Genevois; ni la fatigue ni les privations n'ont réussi à les rendre moroses. Pendant leur séjour à Romanel, près Lausanne, ce village a vu ses portes de granges recevoir d'eux les inscriptions les plus grotesques, comme celles-ci: Mon repos; café chantant; café, chocolat, thé; orangerie; théâtre des puces; caporal papa; la paisible; conservatoire de musique; académie des arts. Même les rues du village

Dépêches télégraphiques

PARIS, 13 septembre.
Les pirates recommencent à infester les mers de la Chine.

PARIS, 13 septembre.
Le National annonce que M. de Freycinet a conféré longuement aujourd'hui avec M. de Soubeyran au sujet de la question monétaire, qui semble devoir prendre une grande importance.

Une lettre adressée au Temps de Papéti le 13 juillet, signale des intrigues anglaises en vue d'arriver à prendre possession de l'île Rapa et cherchant à miner notre influence auprès des indigènes des îles Sous-le-Vent.

MADRID, 13 septembre.
Dans un meeting réuni à Vigo, M. Salmeron a revendiqué pour les républicains le droit d'insurrection, si l'on n'accorde pas le suffrage universel.

SOFIA, 13 septembre.
Le czar, répondant à un télégramme de félicitations à l'occasion de sa fête, a chargé le consul de Russie de remercier le gouvernement. Il espère que la Bulgarie, dont la prospérité lui tient à cœur, saura conserver l'ordre et le calme dont elle a grand besoin. Il déclare que plus la Bulgarie se montrera

à la hauteur de sa tâche, plus bienveillante sera la protection qui lui sera assurée.

SOFIA, 13 septembre.
L'assemblée s'est ouverte par un discours de M. Stambouloff. Le chef de la régence rappelle le manifeste du prince, qui a renoncé au trône afin de rétablir les bonnes relations entre la Bulgarie et la Russie, sa libératrice. Il exprime la conviction que tous les Bulgares, sans distinction de race, de culte ou de parti, prêteront leur concours patriotique pour maintenir l'ordre et la tranquillité, afin que le pays conserve ses droits intacts.

Il annonce qu'il convoquera la grande assemblée à bref délai.
Avant l'élection du bureau, un député ayant dit que la première pensée devait être pour le prince absent, toute l'assemblée s'est levée en criant: «Vive le prince!»

MARSEILLE, 13 septembre.
Une cartouche de dynamite a éclaté à minuit, sous la principale porte des docks et a causé certains dégâts. L'incident est attribué à la malveillance.
Le marquis de Tseng a renoncé à aller en Suisse. Il attendra le rétablissement de son fils dans une villa sur le chemin de la Corniche où il s'est installé hier.

Dernières dépêches

Londres, 14 septembre.
Les avis de Londres indiquent la tendance générale à un accord avec la Russie.

Le Times croit à un accord prochain entre les trois Empires concernant la Bulgarie.

La Russie inviterait bientôt les puissances signataires du traité de Berlin à négocier à ce sujet.

Le Standard et le Times déclarent que le gouvernement ne peut à aucun prix accepter le bill Parnell, dont le but évident est, par son rejet inévitable, de fournir des prétextes à des violences en Irlande.

Berne, 14 septembre.
Hier a eu lieu ici une conférence des délégués des Compagnies de chemin de fer suisses, participant à la formation des trains de nuit; il a non seulement été décidé de les maintenir pendant le service d'hiver, mais encore d'améliorer les correspondances via Lyon-Suisse-Arlberg.

A la S.-O.-S. serait dévolu le train nocturne proprement dit.

L'arrivée probable de ces trains dans votre ville sera de Berne sur Lausanne à minuit, et de Lausanne sur Berne vers 3 heures du matin.

Il était à prévoir que la Suisse allemande organiserait ce service de manière à faire assumer à notre Compagnie de la Suisse française, le service le plus délicat et le plus onéreux.

Le congrès international qui devait se réunir ici pour discuter un projet de création d'une haute cour d'arbitrage international, est indéfiniment ajourné.

Dernières nouvelles

Ce matin, près de Montagny, un canon, probablement trop chauffé, est parti avant l'obturation de la culasse, et a gravement blessé deux artilleurs neuchâtelais. L'un de ceux-ci a les yeux perdus, et il est complètement défiguré. On ne croit pas qu'il survive.

Les deux blessés, déposés dans le fourgon du train de la Broye, ont été acheminés sur Berne par le train direct de midi 12 minutes.

ont été baptisés; il y avait: la rue des Granges, la rue Tischauser, la rue Brigue. Dans cette localité, la fanfare du bataillon a donné un concert rehaussé par une production comique d'un soldat. Les gens de l'endroit, comme les Lausannois présents, se sont beaucoup divertis.

On me raconte qu'à Penthalz il y a eu grande soirée musicale et artistique avec l'indispensable bienveillant concours de la musique. Je n'en finirais pas si je voulais vous faire la nomenclature de tout ce que l'imagination de nos soldats a créé d'œuvres desopilantes.

Un bon point pour nos confédérés de la vallée du Rhône; ceux là méritent mention spéciale pour leur sobriété. Voilà, me disait un ami, ça ne ferait pas bien l'affaire des vigneron, si tout le monde préférait le lait au vin; ici comme en toutes choses le trop est l'ennemi du bien!

La gâté de bon aloi n'a pas non plus fait défaut dans les cantonnements fribourgeois; cependant, l'observateur remarque bien vite chez vos soldats, un certain calme que procure la vie paisible au milieu de la nature. Dirai-je aussi en passant, que les chants mêmes de nos soldats rappellent à l'observateur les institutions fédératives de la Suisse, et que nous sommes le pays par excellence des contrastes; ici ce sont les Jurassiens qui entonnent leur refrain favori, un chant d'atelier; ailleurs on entend Vaudois, Valaisans, Neuchâtelois et Genevois confier à l'espace les plus beaux morceaux de leur répertoire patriotique et militaire en français et en patois. Sous ce dernier rapport les Fribourgeois sont en droit de s'enorgueillir d'avoir le plus beau chant national, en langue romane; j'ai nommé cet air bucolique, né dans votre pastorale Gruyère, votre *Ranz des vaches* qui procure aux Suisses, hors du pays, cette mélancolie qu'on nomme le mal du pays ou le *heim weh*.

Vos lecteurs voudront bien me pardonner cette courte digression, mais *Lé Jarmallit dei Collombetté*, avec leurs: *ah! ah!* et leurs *hamba* impressionnent même l'étranger.

Je dois aussi dire que partout les rapports entre civils et militaires ont été excellents; s'il y a eu des exceptions, il faut, je crois, une loupe pour les découvrir. En thèse générale, officiers, sous-officiers et soldats ont été les enfants gâtés du bourgeois. Voici, entre cent, un spécimen d'une de ces lettres de gratitude, qu'on est heureux de découvrir nombreuses dans les colonnes de nos journaux, et ce qu'on va lire s'adresse à un village, mais s'applique également à d'autres localités:

Aucun bataillon, écrit-on à la *Gazette de Lausanne*, n'aura été plus soigné, choyé et dorloté que le 9^e à Penthalz. On leur a fait sécher force douves; ils ont bu l'excellent kirsch de la contrée, et les grands *gâteaux* aux pommes et aux prunes leur ont été journellement prodigués. Tous les services qu'ils pouvaient désirer aux cours des manœuvres, souvent très fatigantes de ces derniers jours, la population s'est empressée de les leur rendre. Elle s'est vraiment mise en quatre pour leur être utile et agréable. Aussi, le souvenir de l'accueil si cordial et si généreux de leurs amis de Penthalz vivra-t-il toujours dans le cœur de tous les officiers, de tous les sous-officiers et de tous les soldats du 9^e bataillon. Votre journal voudrait-il enregistrer ces quelques lignes, qui sont loin d'exprimer notre gratitude comme elle mériterait de l'être.

Un officier du 9^e.

Dans cet instant, on m'annonce qu'au cours des manœuvres, l'autorité militaire supérieure ainsi que les juges de camp se seraient aperçus que le corps des officiers des deux divisions avait si bien étudié le terrain des manœuvres (du reste, cela les honore) et qu'ils s'étaient de part et d'autre

si bien assimilés la guerre fictive, dont je vous ai retracé dans la présente lettre les suppositions, qu'au dernier moment, sur l'ordre de M. le colonel Hertenstein, chef du département militaire fédéral (soit dit en passant, un excellent officier), on aurait quelque peu modifié l'esprit général des opérations; toutefois le temps me manque pour vérifier cet on dit, avant de confier ces lignes à la poste. Ce sera pour ma prochaine lettre.

A propos du service postal de campagne on a fait cette fois-ci un essai.

Si je suis bien renseigné, pour la 1^{re} division, tous les envois sont acheminés sur le bureau spécial de la poste militaire installé à Yverdon près du pont de Gleyres, dont les fonctionnaires sont coiffés de casquettes ayant la croix fédérale comme coarde. Une fois par jour entre 4 et 5 heures du matin, un fourgon postal conduit par un soldat du train d'administration, porte les correspondances dans les divers cantonnements. Le retour du fourgon s'effectue le soir.

Transports militaires pour le licenciement des 1^{re} et 2^e divisions

JOURNÉE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE, AU DÉPART DE PAYERNE

- Midi. Départ du bataillon 18 pour Morat.
- 12 h. 25. Départ du bataillon 19
- 12 h. 50. Départ du bataillon 20
- 1 h. 15. Départ du bataillon 21 pour Chiètres.
- 1 h. 45. Départ des batteries 10 et 11, sans chevaux, pour Colombier.
- 2 h. 05. Départ du bataillon 13 pour Genève.
- 2 h. 30. Départ du bataillon 7 et demi-bataillon 8 pour Palézieux.
- 2 h. 50. Départ de 180 chevaux des batteries 10 et 11 pour Berne.
- 3 h. 10. Départ du demi-bataillon 8 et bataillon 9 pour Palézieux.
- 4 h. Départ de 190 chevaux des colonnes de parc 1 et 2 pour Fribourg.
- LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE
- 7 h. 07 matin. Bataillons 11 et 12 de Granges-Marnand pour Saint-Maurice et Martigny.
- 7 h. 25. Comp. de guides N° 1 de Payerne.
- 8 h. Bataillon 10 et comp. de guides N° 1 de Granges-Marnand pour Genève.
- 8 h. 05. Batteries 7 et 8 de Payerne pour Moudon.
- 7 h. 45. Bat. 24 d'Avenches pour Glovelier.
- 7 h. 50. Bat. 23 d'Avenches pour Mottier.
- 8 h. 58. Bat. 22 d'Avenches pour Tavannes.
- 9 h. 30. Train de ligne des bataillons 21, 22, 23 et 24 d'Avenches pour Berne.
- 10 h. 30. Batterie 12, chevaux et matériel, de Morat pour Berne.
- 8 h. 15. Bataillon 1 et demi-bataillon 2 d'Estavayer sur Morges.
- 9 h. 10. Demi-bataillon 2 et bataillon 3 d'Estavayer sur Morges.
- 7 h. 20. 110 chevaux du lazaret et de la compagnie d'administration, de Payerne sur Berne.
- 8 h. 30. 180 chevaux des batteries 7 et 8, de Payerne sur Berne.
- 11 h. 20. 102 chevaux de train du génie, de Fribourg sur Berne.
- 10 h. 43. Hommes isolés, licenciés des bataillons 4, 5 et 6, de Payerne sur Yverdon.

Si l'on ajoute à ces transports tous les trains de matériel vide pour les chargements à opérer aux différentes gares de départ, on voit quelle quantité considérable de trains la Suisse-Occidentale aura à organiser, dans la région de Payerne, pour l'après-midi du 16 et la matinée du 17 septembre.

Berne, 14 septembre.

Dans sa séance extraordinaire d'hier, le Conseil fédéral a terminé la discussion des six titres du projet de loi N° 1 des alcools; ils comprennent: l'autorisation de fabriquer et d'importer; l'imposition; le commerce des spiritueux de tout genre; les mesures de contrôle (par les cantons); les dispositions pénales, transitoires et finales, soit 26 articles.

des meubles de la rue d'Offémont. On avait refusé tout arrangement amiable et l'intervention des gens d'affaires avait augmenté les frais dans une énorme proportion.

M. Raveneau s'était retiré à la campagne, où il vivait de quelques petites rentes. Mais l'incision après une vie si laborieuse, le chagrin que lui avaient causé la mort de son ancien patron et le désastre de la maison de banque ne lui permettraient sans doute pas de jouir bien longtemps de sa retraite.

Quant à Jeanne, elle se désespérait de cette absence de nouvelles, de ce temps d'arrêt que subissait tout à coup la découverte des assassins de son père.

Les résultats étonnants qu'avait obtenus la sagacité de M. Bidache, au commencement de l'enquête, lui avait fait espérer une promptie réussite. Et son désespoir était encore accru par certaines insinuations que l'on n'avait pu lui cacher. Quelques-uns des créanciers de son père l'accusaient d'avoir vidé le coffre-fort et de s'être approprié les valeurs qu'il contenait! Et elle n'avait aucun moyen de repousser cette infâme accusation.

Quant à M. Bidache, il cherchait, il furetait toujours sans trop rendre compte du détail de ses recherches. Mais sa douceur et sa patience ne l'abandonnaient pas, et, lorsque Jeanne l'interrogeait anxieuse:

— Ne vous faites pas de mal, ma chère demoiselle, disait-il de son ton tranquille, nous réussirons.

Il n'y avait pas longtemps qu'il osait appeler la jeune fille « ma chère demoiselle ». Elle l'y avait encouragé par la bonté, par l'affection qu'elle lui témoignait. Il lui apportait, chaque

Plusieurs articles ont cependant été renvoyés au département de l'intérieur pour étude et rapport.

La votation définitive interviendra dans la séance ordinaire d'aujourd'hui.

Il n'est pas impossible que dans l'exécutif fédéral ou plutôt dans les Chambres, surgisse la proposition d'imposer à la fois et la fabrication des alcools et la vente en détail, par une sorte de fusion des projets 1 et 2. Du projet 3 on n'en parle plus.

Ligne du Brunig. — La Société de navigation sur les lacs de Brienz et de Thoune a voté lundi une subvention de 165,000 fr. pour la construction de la ligne du Brunig.

Nouvelles des cantons

Elections. — Il y a eu dimanche, à Soleure, un deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un président de la commune, et de nouveau sans résultat. Le candidat conservateur est toujours en avance. Les radicaux font les plus grands efforts pour prendre en mains l'administration, jusqu'ici conservatrice, de la commune.

Baisse du taux de l'intérêt. — La Caisse hypothécaire cantonale vaudoise dénonce le remboursement d'environ 4 millions d'obligations foncières 4 %, et offre la conversion en nouveaux titres 3 1/2 %. C'est une opération identique à celle que fait en ce moment notre Caisse d'amortissement.

Train spécial. — La Suisse Occidentale, indépendamment des transports considérables de troupes qu'elle aura à effectuer dans l'après-midi du jeudi 16 courant, et pour permettre aux habitants de Lausanne et de Vevey d'assister à l'inspection des troupes de deux divisions, organise pour jeudi prochain un train spécial partant de Lausanne à 6 h. 07 du matin, de Chexbres à 6 h. 42, et arrivant à Payerne à 8 h. 15.

Le retour s'effectuera, également par un train spécial, partant de Payerne à 4 h. 15 de l'après-midi; arrivant à Chexbres à 5 h. 50 et à Lausanne à 6 h. 15.

L'inspection des troupes aura lieu sur la rive droite de la Broye, à un kilomètre environ soit de Payerne soit de Corcelles. Les troupes devront être rendues sur place à 9 h. du matin.

Tremblement de terre du 5 septembre. — L'ébranlement des couches terrestres, qui peut être considéré comme la suite du tremblement du 27 août, a eu son centre dans le Piémont, dans les environs de Suse, au pied du Mont-Cenis. Le phénomène a été composé des secousses suivantes, qui ont toutes été très faibles dans la Suisse occidentale.

Secousses préparatoires. 4 septembre, 11 h. 35 m. soir (heure de Berne) Colombier (Neuchâtel). 5 septembre, 8 h. 16 m. soir, Briançon (Hautes-Alpes, France).

Grande secousse. 5 septembre, 8 h. 55 m. soir. Nous en avons des observations de Bienna, Berne, Lausanne, Morges, Genève, Vevey, Aigle, Villars-sur-Ollon, Bex, Monthey, Troistorrens, Sion, Savisè.

Secousses consécutives. 5 septembre, 11 h. 55 m. soir, Genève; 6 septembre, 4 h. 10 m. matin, Monthey (Valais); 7 septembre, 0 h. 43 m. matin, Genève. Morges, 12 septembre 1886.

F. A. FOREL.

Questions scolaires. — Les conférences générales des instituteurs du canton se sont ouvertes jeudi au Château de Neuchâtel. Environ 200 personnes y assistaient. M. Rosselet, instituteur, a donné lecture

de son intéressant rapport sur la première question:

« Comment l'enseignement primaire doit-il être organisé pour assurer le fonds d'instruction nécessaire à chacun? Pour que les élèves conservent dans la suite les connaissances acquises, l'école complémentaire ne doit-elle pas faire suite à l'école primaire? Comment l'enseignement doit-il être donné? »

Une discussion très animée a suivi cette lecture. L'assemblée a reconnu que l'organisation de l'instruction primaire dans le canton est bonne; toutefois elle pourrait être améliorée encore. Dans ce but elle a proposé les réformes suivantes:

a) L'école enfantine sera rendue gratuite à partir de l'âge de 6 ans.

b) Il sera créé dans chaque localité un musée scolaire avec des collections pour l'enseignement des sciences naturelles.

c) Le programme des degrés inférieur et moyen sera modifié, de manière à augmenter le nombre des leçons de lecture dans ces deux degrés.

d) Le certificat d'études primaires sera institué et tous les élèves seront libérés définitivement de l'école dès l'âge de 15 ans révolus.

e) Dans chaque localité, il sera institué des cours supplémentaires dont la fréquentation sera rendue obligatoire du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour tous les jeunes gens âgés de 17 à 20 ans qui n'auraient pas obtenu le certificat d'études, ou dont, après examen, l'instruction aurait été jugée insuffisante.

Petite chronique des cantons

Les maîtres d'hôtels suisses, nous apprend le *Gastwirth*, se réuniront le 29 septembre à l'hôtel national à Zurich.

— Dans le canton de Glaris, on évalue à plusieurs milliers de francs les dégâts causés par l'eau, le 8 courant. A Bilten, les plus beaux champs sont complètement abîmés.

— A Berne, Osman Bey a eu des démêlés avec la police; il a cru se trouver dans un pays de liberté et pouvoir donner une conférence en plein air sur la politique impériale russe et celle du prince de Bismark. Tandis que le public des badauds, cochers de fiacre et portefaix, riaient à se démettre le ventre, deux agents l'ont pincé et conduit au poste. Tout cela avait pour théâtre le Hirschengraben, près de l'ancienne porte de Morat. Certainement la police ne saurait être félicitée; peut-être a-t-elle eu la perspicacité de voir dans ce musulman un saluiste déguisé, tombant sous le coup de la loi bernoise. Qui sait?

— A la suite de discussions sur la question de savoir si Lucerne ne pourrait pas offrir un emplacement pour la création d'une caserne et d'une place d'armes pour la cavalerie, les autorités cantonales et la municipalité de Lucerne ont décidé d'en référer au département militaire fédéral, avant de reprendre l'étude de cette question.

— La Société industrielle de Soleure a décidé d'organiser l'année prochaine une exposition des produits de l'industrie.

— L'université de Genève vient de perdre un de ses membres les plus distingués, les plus connus au dehors, et qui ont rendu les plus utiles services, M. le professeur Elie Wartmann. Ce savant physicien occupait, depuis trente-huit années, avec une grande distinction, la chaire de physique, une des plus importantes de la faculté des sciences.

25 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LA

Main sanglante

PAR HENRY CAUVAIN

IV

Plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis la mort mystérieuse de M. Lacédât, et aucune révélation nouvelle n'avait encore apporté à M. Bidache le moyen de découvrir la clé de l'énigme.

Jeanne espérait toujours que le retour de M. Mérentier pourrait leur fournir quelque éclaircissement sur le rôle que cette inconnue, cette Juana, avait pu jouer autrefois dans l'existence de son père.

Ainsi qu'elle l'avait dit à M. Bidache, elle avait écrit à l'ancien capitaine au long cours pour le presser de venir la voir dès qu'il serait à Paris.

En attendant, le désastre de la maison de banque était complet. Les exigences des créanciers, les cruelles impatiences des anciens amis de M. Lacédât avaient précipité la ruine. L'affaire était maintenant entre les mains du syndic. Le passif s'élevait à plus de quatorze cent mille francs et l'actif n'était que de trois cent mille francs environ, après la réalisation des valeurs disponibles et la vente de l'hôtel et

fois qu'il venait, un bouquet de fleurs de son jardin, et, un jour même, il avait tiré timidement de sa poche un rouleau de papier et il lui avait demandé son avis sur un petit sonnet qu'il s'était permis de composer à son intention.

Le 23 décembre, Jeanne résolut de se rendre à Clamart pour visiter la maison où son père était mort un mois auparavant.

Elle partit vers trois heures, comptant aller trouver M. Bidache et lui demander de la guider.

Mais elle eut une déception. Lorsqu'elle sonna à la porte de la petite maison habitée par un ancien employé de la préfecture, une dame âgée, très polie et très modeste, — probablement la mère du jeune homme — lui répondit que M. Bidache était absent depuis le matin.

Jeanne fut donc obligée de traverser seule le village. Elle se dirigea vers la rue du Chemin-Vert. A mesure qu'elle approchait du but de son pieux pèlerinage, elle sentait son cœur se serrer.

La nuit venait. Néanmoins, à la description que M. Bidache lui avait faite, elle reconnut facilement la maison.

Les volets étaient ouverts. Précisément les propriétaires étaient venus ce jour-là, profitant d'un beau et froid soleil, pour donner un peu d'air aux chambres.

Lorsqu'elle leur dit son nom et le but de sa visite, ils la regardèrent avec pitié et la firent entrer. C'étaient de bonnes gens, très simples, qui n'étaient pas encore remis de l'émotion que leur avait causée le drame affreux dont leur maison avait été le théâtre.

Jeanne tomba à genoux au milieu du salon,

à la place où on avait trouvé son père, la gorge ouverte. Un tapis de moquette aux couleurs éclatantes cachait le parquet, où les traces de sang n'avaient pu être effacées.

Elle resta là prosternée pendant de longs instants; les larmes coulaient sur son visage. Puis elle se leva et regarda lentement autour d'elle. Ce salon mesquin, avec ses meubles d'acajou, ses gravures encadrées, sa pendule à colonnes protégée par un vaste globe, s'imprima aussitôt dans son souvenir en traces qui ne s'effacèrent jamais.

Lorsqu'elle sortit de cette maison, après avoir remercié les propriétaires, il faisait nuit noire. Ces braves gens lui indiquèrent la route qui devait la conduire à la gare. Mais, absorbée par ses pensées, elle se trompa de chemin et prit une ruelle étroite donnant sur la grande route bordée d'arbres qui dressaient dans la nuit leurs branches dépouillées.

Elle marcha quelque temps dans l'obscurité, espérant toujours trouver un chemin qui la ramènerait au village. Elle haïait le pas, sans frayer pourtant, mais préoccupée par la crainte d'être en retard et d'inquiéter Georges.

V

Elle avait fait une centaine de pas sur la route, lorsqu'une forme noire se dressa tout à coup devant elle.

En même temps, elle fut abordée par un homme dont l'obscurité l'empêcha de distinguer le vêtement et le visage.

(A suivre.)

Nouvelles de l'étranger

La grève de Vierzon

Un ouvrier de Vierzon, réduit par la grève à la misère la plus noire, est allé trouver le commandant de gendarmerie, auquel il a déclaré que 70 à 80 chassepots provenant de la guerre et bon nombre de cartouches se trouvaient entre les mains des grévistes. Comme preuve de ce qu'il avançait, il a montré le chassepot dont il était armé.

Il y a des troupes à Vierzon. Ces troupes sont armées, les grévistes aussi. Un rien peut déterminer une effroyable catastrophe. L'administration, informée de cet incident grave, a prescrit aussitôt une enquête afin de rechercher comment ces fusils, qui n'ont d'ailleurs pas encore été saisis, se trouvent entre les mains des grévistes.

Douze mines aux mineurs

Le plus joli *faiseur* du moment — après toutefois M. Boulanger — est sans contredit l'ingénieur Laur.

Il a déjà treize mines à donner aux mineurs et s'il n'en compte que douze, c'est qu'il est modeste... comme tous les ingénieurs. Il y a là, dit-il, 1,305,000 tonnes de houille à prendre, « sans compter les découvertes certaines que l'on fera en travaillant. »

Cette houille, il n'y a qu'à se baisser pour la ramasser. Pourquoi la Compagnie des houillères de Rive de Gier ne le fait-elle pas ? Pourquoi abandonne-t-elle gratuitement ces treize mines aux expériences charlatanesques de M. Laur ? C'est un mystère.

Toujours est-il que voici une lettre du directeur de cette Compagnie que publie triomphalement M. Laur :

Monsieur Laur,
Le conseil d'administration de la Société des houillères de Rive de Gier me charge de vous dire qu'il consent dès aujourd'hui (sauf la ratification obligée de son assemblée générale, l'autorisation gouvernementale et celle des trois autres groupes faisant partie de l'ancienne Société des mines de la Loire, s'il y a lieu) à abandonner la propriété, en faveur du syndicat des mineurs de Rive de Gier légalement autorisé, des concessions de Colfenon, Reclus, La Cappa (moins une réserve en partie basse constituant le champ d'exploitation du puits Saint-Denis et située à l'ouest de la faille de Frère-Jean), Gravenand, à Montaigne du-Feu, Crozagaque la Verrerie-Chantagne, Gourdamarin, les Deux-Verchères, Combes, Eygarande et Couzon. (Pour ces deux dernières, la Compagnie se réserve naturellement l'indemnité qui lui est due par la Compagnie de P.-L.-M., affaire en instance devant le conseil de préfecture.)

Le syndicat acceptera naturellement de remplir toutes les charges inhérentes à la propriété de ces concessions, c'est-à-dire qu'il est substitué purement et simplement aux lieux et place de la Compagnie concessionnaire.

Les ouvriers mineurs, en attendant l'autorisation gouvernementale et la ratification de l'assemblée générale, peuvent dès aujourd'hui pénétrer dans les travaux et prendre toutes les dispositions pour l'exploitation, sous la surveillance de l'administration. Tous les travaux nécessaires à l'exploitation des concessions encore détenues par la Compagnie seront conservés et respectés.

Le 2 septembre 1886.

Le directeur, RAVEAUD.
Ou M. Raveaud est le dernier des crétiens, ou bien encore un mandataire infidèle, qui trahit les intérêts de la Compagnie qu'il dirige, s'exposant d'ailleurs au désaveu des actionnaires, ou, ce qui est, n'en déplaît au bon Laur, infiniment plus probable, il offre à celui-ci des mines dont la Compagnie de Rive de Gier, puissamment outillée et pourvue de tous les capitaux nécessaires, a renoncé à retirer le moindre parti.

Quand M. Laur nous dit qu'il sait « de source certaine », qu'il y a là 1,305,000 tonnes de charbon à prendre, il se laisse abuser par sa belle imagination polytechnicienne, et sa prétention de mieux connaître les ressources d'une mine que ceux qui l'ont exploitée jusqu'à épuisement, nous paraît tout à fait réjouissante.

Et cependant il y a quelques légers nuages dans son ciel. « Les difficultés sont grandes, dit-il : commencer sans capitaux, faire une organisation entièrement neuve, entrer dans l'inconnu, subir tous les mauvais vouloirs, vivre au milieu de la malveillance presque générale, maintenir la discipline, faire jouer les intérêts, supporter les responsabilités, échouer peut-être, commencer par la question la plus difficile à résoudre. »

Nous lui avouons que nous faisons bon marché de la plupart de ces difficultés. Une seule nous paraît grave et plus que grave : « commencer sans capitaux ». Eh ! cher monsieur, c'est vouloir faire un cheval sans lièvre. Pour parer à toutes ces difficultés, M. Laur n'a trouvé, ou du moins il ne nous révèle que ce moyen : « se ceindre les reins. »

A première vue, ce moyen paraît cruellement insuffisant. Quand M. Laur se sera ceint les reins et que ses mineurs en auront fait autant, ils ne seront les uns et les autres pas beaucoup plus avancés.

Cette idée d'exploiter une mine sans capi-

taux, caressée par un ingénieur des mines, nous révèle un état mental inquiétant pour le collaborateur de la France. Nous pensons que les murailles de Charenton ont parfois abrité des cervelles moins avariées que celle de ce brave monsieur.

La Franc-Maçonnerie

L'Eco di Bergamo nous donne le texte de la circulaire que la Franc-Maçonnerie a adressée à ses adeptes, aussitôt après la publication du décret du Saint-Office, qui condamne la crémation des corps humains. Voici la traduction de cette pièce, où le matérialisme de la Franc-Maçonnerie se montre sans voile et dans sa hideur :

L'implacable ennemi du progrès humain, l'Eglise du Vatican, nous a porté un défi direct en condamnant la crémation des cadavres qui avait été organisée par notre Société et avait déjà obtenu de splendides résultats ; nous devons répondre énergiquement à ce défi, afin que le premier succès de l'Eglise romaine n'imprime pas à l'humanité un mouvement rétrograde qui nous repousse dans les ténèbres de la barbarie du moyen âge. En défendant la crémation, l'Eglise affirme sa domination sur les vivants et sur les morts, sur les consciences et sur les corps. Elle cherche à maintenir dans les masses ces vieilles opinions sur l'âme spirituelle et sur la vie présente qui ont déjà été effacées par la lumière de la science moderne. La Société maçonnique, qui travaille à faire connaître la liberté et la vérité, et tend au perfectionnement humain, doit pour cela s'opposer à tout ce qui prétend posséder un caractère spirituel, surnaturel, parce que la nature humaine, en se perdant dans les inventions transcendentes et dans la recherche des biens hors la matière et le temps, perd aussi son activité et empêche le développement progressif du bien-être privé et public, qui ne peut exister que dans la vie présente.

Les francs-maçons devront employer tous les moyens pour étendre l'usage de la crémation, afin qu'elle devienne une coutume générale. L'idée que la crémation soustrait les corps à la corruption et nous donne l'avantage de tenir dans nos maisons les corps des personnes aimées, en nous épargnant les dépenses pour les rites religieux, peut influer sur le peuple, qui est toujours ému par le sentiment et le lucre. Que des centres promoteurs de la crémation se constituent donc dans les bourgades, afin de la faire connaître par la parole et par les écrits. Qu'on rende de grands honneurs à ceux qui légument leur corps à la Société de crémation et qu'on fasse ressortir que le prêtre est l'adversaire de la crémation, parce que, pour un vil gain, il veut spéculer sur les cadavres.

La Loge se fie à votre zèle et à votre prudence, et attend un compte rendu de tout ce qui sera fait dans ce but humanitaire.

Salut et fraternité.

Les affaires bulgares

Le général Klapka maintient dans la *Pesther-Loyd* le résumé exact d'une conversation qu'il a eue avec l'ex-prince de Bulgarie qui lui a donné l'assurance qu'une dépêche des trois puissances lui donnait à entendre qu'aucune exécution en Bulgarie ne serait tolérée par les puissances. Dans ces conditions, le prince aurait considéré toute restauration impossible et même dangereuse.

Des acquisitions de céréales ont lieu en grand sur territoire roumain. D'autre part, on est informé de Bender, Kischneff et Odessa que les corps d'armée de Bessarabie sont considérablement augmentés par des renforts venant du centre et de l'est de la Russie.

On dément la nouvelle de l'arrivée à Sofia du prince Dolgorouki, qu'on n'exposerait pas à un refus d'obéissance. Par contre, le général Stolipin, qui commandait la légion bulgare en 1877-1878, serait arrivé à Sofia. Cet officier jouit d'une grande popularité en Bulgarie. On le dit chargé de pouvoirs étendus pour séduire les officiers bulgares et leur offrir de l'avancement.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que les tentatives faites pour faire considérer le prince de Bulgarie comme un prince allemand sont réduites à néant par les paroles suivantes, que le prince Alexandre lui-même a adressées à l'armée bulgare : « Bien que je sois obligé de partir, je n'en demeure pas moins pour toujours un Bulgare. Je serai là, comme tout Bulgare, pour défendre la patrie. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare, en outre, que les renseignements d'après lesquels le prince pourrait compter avec quelque certitude sur sa réélection et sa réintégration sont erronés. Le journal allemand dit qu'une pareille solution est peu probable et que, lors même que le Sobranje voterait pour le prince Alexandre, les puissances signataires du traité de Berlin ne pourraient guère approuver le rétablissement du prince.

La Gazette de l'Allemagne du Nord termine en disant qu'il est difficile de supposer que l'Angleterre et la Russie parviennent à s'entendre touchant le choix du futur prince de Bulgarie.

La France à Madagascar

M. de Freycinet fait dire par les journaux à sa dévotion que son traité est exécuté fidèlement par les Hovas, et que les affaires sont en bonne voie à Madagascar. Le *Sicéle* nous fournit un exemple nouveau de la manière dont les Malgaches entendent l'exécution du traité en question :

« Un négociant français établi à Madagascar, mais qui se trouvait en France depuis plusieurs mois, a reçu ces jours-ci du gouvernement malgache un papier l'informant qu'il était nommé consul général de la reine de Madagascar à Paris. Ce négociant a été d'autant plus surpris et embarrassé de sa nomination qu'il ne l'avait aucunement sollicitée et qu'elle est arrivée au moment où il repartait pour l'Océan indien. »

Le brevet lui était expédié par le premier ministre hova, et sans que M. Le Myre de Vilers eût été informé ou consulté, bien que le traité du 17 décembre 1885 réserve à notre résident les fonctions de ministre des affaires étrangères. Voilà donc le gouvernement hova prétendant se faire représenter en France, comme si Madagascar n'était pas placé sous notre suzeraineté, et nommant des consuls généraux à l'étranger, sans l'autorisation de notre résident, seul ministre officiel des affaires étrangères de la reine.

On voit que le gouvernement hova tient le traité pour non avenu et se moque, de la plus belle façon, des obligations qu'il a contractées.

On se moque du gouvernement français, on rit de la République, mais M. de Freycinet persiste à penser et à faire dire par ses journaux que tout va bien à Tananarive.

Voilà certes le comble de la conciliation.

Les Bulgares-Unis

Au sujet de la situation des Bulgares-Unis, Mgr Michel Petkoff, vicaire apostolique de la Thrace pour les Bulgares-Unis, adressait naguère à M. le directeur de l'*Ouvreur* des Ecoles d'Orient une lettre très intéressante dont voici un extrait :

« Il est bon de signaler ici en passant une des grandes difficultés que rencontre la foi catholique en Turquie. Pour être autorisée à l'exercer par un culte public, il faut former un centre d'au moins vingt familles s'étant officiellement déclarées catholiques. »

Il serait inutile de dire toutes les difficultés, toutes les intrigues, tous les embarras suscités par les schismatiques pour retarder ou rendre impossible cette autorisation. Le gouvernement, cependant, finit par rendre justice à nos catholiques, et leur accorda le droit de former communauté pour l'exercice régulier et public du culte.

A mon arrivée à Malko-Tyrnovo, je trouvai quarante-six familles catholiques officiellement reconnues. Après les visites d'usage au kaimakan et autres fonctionnaires, qui tous se montrèrent très sympathiques, je fis préparer les fêtes de saint Georges, auxquelles je désirais donner toute la solennité possible. Ce jour-là, je célébrai la messe pontificale ; l'église était comble : bon nombre de schismatiques étaient là, accourus pour voir l'évêque catholique dont on leur avait dit tant d'horreurs. J'adressai la parole de vérité à tout ce peuple. Au sortir de la cérémonie, ces pauvres schismatiques, tout étonnés, disaient aux fidèles : « Comment ! votre évêque n'a rien dit de mal contre nous ! A la bonne heure ! il vous enseigne comment il faut vivre pour sauver son âme, tandis que le nôtre ne prêche que pour injurier les catholiques, sans se soucier jamais de rien nous dire d'utile. »

Mais, mieux que des paroles, les résultats vous diront le bien accompli. Pendant les sept jours que je passai à Malko-Tyrnovo, quatorze familles firent leur abjuration solennelle, et vingt autres ont demandé et aspirent actuellement à la faire. Béni soit le divin Maître des cœurs, qui fait ainsi les joies et les consolations là où avaient abondé les amertumes et les tristesses ! A l'école, je trouvai cinquante-huit enfants. Il y en aurait demain quatre fois autant, si le local le permettait, et, avec les enfants, ce sont aussi les parents que l'on s'attacherait et que l'on conduirait aisément à la vérité. »

Renseignements et Nouvelles

Allemagne. — L'information suivante est plus que suffisante pour appeler l'attention sur le caractère mystérieux de la haute politique internationale.

Le résultat d'un récent décret publié dans l'organe officiel de l'armée prussienne que tous les princes étrangers appartenant à cette armée ne seront plus mentionnés dans les listes d'ancienneté ; les seuls princes ayant rang de major général seront autorisés de porter, cas échéant, sur l'uniforme prussien les signes distinctifs de leur grade.

Cette mesure facilite la rentrée dans l'armée prussienne de... l'ex-prince de Bulgarie, qui est major général ; par contre sont directement frappés d'exclusion le grand-duc héritier de Russie, le prince Alfred d'Angleterre, le duc

d'Edimbourg et le grand-duc Paul-Alexandro witsch, faisant tous partie de l'armée prussienne à la suite.

Hongrie. — On annonce de Radna (Hongrie), lieu de pèlerinage, que, l'église étant pleine pour la messe du matin, le feu a pris au voile de l'autel, et qu'un grand nombre de personnes qui se trouvaient sur les galeries ont sauté sur la foule rassemblée dans la nef. Le nombre des victimes doit être considérable.

Canton de Fribourg

Le Conseil d'administration de l'Imprimerie catholique suisse regrette la publication de la *Lettre catholique* parue dans le numéro du 12 septembre, qui ne lui a pas été soumise, ni au Comité de rédaction qui, sans doute, exprimera les mêmes regrets.

Nous remercions la Rédaction de la *Liberté*, d'avoir, dans une note, laissé au correspondant la responsabilité de ses appréciations.

Toutefois le Conseil d'administration eût préféré qu'en vertu des règlements qui nous gouvernent, on eût attendu la convocation du Comité de Rédaction des publications de l'Imprimerie catholique suisse.

Au nom du Conseil d'administration :
Ls WUILLERET, président.

Le *Démocrate* de Payerne reçoit, depuis quelques semaines, des correspondances fribourgeoises d'une insigne mauvaise foi, et qui font appel à toutes les mauvaises passions contre le clergé, les dévotions populaires et la vie publique fribourgeoise.

L'*Ami du Peuple*, ayant signalé et flétri ces malsaines productions, a reçu de Payerne une déclaration par laquelle un grand nombre de citoyens, de toute opinion et de toute condition, désavouent les provocations du *Démocrate* et protestent de leur désir de vivre en bonnes relations avec la population fribourgeoise.

Nous sommes heureux de reproduire cet important document, qui fait le plus grand honneur à nos voisins et confédérés vaudois :

Payerne, le 10 septembre 1886.
A la Rédaction de l'*Ami du Peuple*, à Fribourg.

Monsieur le Rédacteur,
Dans le N° 101 de votre journal, vous publiez un article dans lequel la correspondance fribourgeoise adressée au *Démocrate*, correspondance s'occupant de la politique du canton de Fribourg, est traitée de « persiflage et d'ignoble pamphlet contre la religion catholique ».

Les soussignés, chargés par une réunion nombreuse de citoyens de notre ville, d'examiner la position qui est faite à notre population par les correspondances fribourgeoises accueillies dans le *Démocrate*, ont résolu de vous adresser ces lignes.

Nous regrettons infiniment, Monsieur, que ces correspondants fribourgeois choisissent le petit journal de notre ville pour leur champ de bataille et que, au lieu de combattre la politique gouvernementale avec les armes que doivent leur fournir leurs principes, ils se croient obligés pour le succès de leur cause, de tourner en ridicule la religion catholique.

Mais soyez persuadé, Monsieur, que la population de la vallée de la Broye voit avec déplaisir la ligne de conduite suivie en cette occasion par la Rédaction du *Démocrate*, elle espère que le peuple fribourgeois saura distinguer entre la population payernoise qui ne demande qu'à vivre la main dans la main avec ses voisins du canton de Fribourg, et une Rédaction personnelle, qui continuera probablement de suivre, à sa convenance, la ligne de conduite qui lui plaît.

Ne rendez donc pas la population de la Broye solidaire des articles violents accueillis dans le *Démocrate*, puis, envers les écrivains fribourgeois de ce journal auront désormais assez de savoir-vivre, de patriotisme et de tact pour utiliser de préférence à la publicité vaudoise, les nombreux journaux politiques de leur canton.

Nous protestons de notre respect pour la religion catholique, comme nous attendons de vous aussi, Monsieur, le même respect pour la religion protestante qui est la nôtre, et nous terminons en exprimant l'espérance que nos relations avec nos amis et voisins fribourgeois continueront plus cordiales que jamais, puis nous vous offrons, Monsieur le Rédacteur, nos salutations distinguées.

Au nom de la réunion :
LE COMITÉ.

P.-S. — Un grand nombre de citoyens d'opinions diverses ont approuvé par leur signature la lettre qui précède.

La liste des signataires dépose en mains du Comité à la disposition des personnes intéressées.

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 14 septembre.

On nomme :
M. Emile Emery, 2^e secrétaire de la Trésorerie.
M^{lle} Thérèse Neuhaus, institutrice à l'école de l'Auge.

A Avenches, vendredi soir, à 10 heures, un maréchal-ferrant de la batterie 10, capitaine Hartmann, nommé Steiner, âgé de 22 ans, originaire bernois, domicilié à Saint-Blaise, est tombé d'une soupenne élevée jusqu'au fond de la grange et s'est tué du coup; il était le soutien de vieux parents. Cet accident est dû à l'imprévoyance.

Jedi après-midi, un des officiers italiens qui suivent les manœuvres est tombé de sa monture, près de Vuarrens. La chute s'est produite en avant, aussi le cavalier a-t-il la tête et les épaules meurtries, mais peu gravement.

L'officier a été ramené en voiture à Yverdon.

FAITS DIVERS

Cette année, trente-sept personnes sont mortes de faim dans la capitale de l'Angleterre, et tous les soirs, le long des nouveaux quais de la Tamise, ainsi que dans les terrains, envahissants, plus de trois cents malheureux s'installent pour passer la nuit à la belle étoile, faute de domicile. Le spectacle de ce campement bizarre est aussi curieux qu'horrible. Les bancs sont très recherchés et sont occupés de bonne heure, les retardataires se couchent sur le trottoir et s'appuient sur les palissades qui entourent quelques bâtiments en construction. Au milieu de cette fourmilière circulent les policemen qui auraient bien le droit de mettre en arrestation ces vagabonds mais qui aiment mieux les laisser dormir tranquilles.

Il y a peu de femmes, les enfants et les vieillards sont très nombreux; ces pauvres hères sont serrés les uns contre les autres, afin de se garantir de l'humidité qui, malgré la saison, est causée par le voisinage de la Tamise; ils ont encore découvert un autre moyen de protéger leurs membres engourdis contre le froid; ils s'enveloppent le corps de vieux journaux. Aussitôt que le jour paraît, les dormeurs s'éveillent; leur toilette est bientôt faite; ils quittent le quai, non pour aller gagner leur pain quotidien, il est encore trop tôt, mais pour aller reprendre leur sommeil interrompu

dans les paces dont les portes sont alors ouvertes.

Jadis, on montrait aux étrangers les repaires de Londres, les workhouses et ces quartiers où l'on ne s'aventurait que sous l'escorte des détectives; à présent, si cela continue, on pourra prendre les quais pour but d'une promenade nocturne, et dans aucune ville du monde on ne verra rien d'aussi écurant. A la rigueur, la loi autoriserait la police à être plus sévère, mais quel refuge offrira-t-on à ces pèlerins qui ne sont coupables d'aucun crime? La vérité est qu'on ne sait où loger cette population qui s'accroît sans cesse, et qu'il y a là une fâcheuse perspective pour l'hiver.

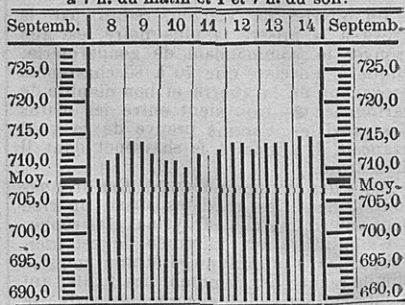
Pitou, soldat de deuxième classe, — il n'y a pas de troisième, c'est comme dans les trains express, — pêche gravement dans un fossé bourbeux au moyen d'une ligne amorcée d'un bout de chiffon rouge.

Passé son colonel :
— Qu'est-ce que tu fais-là, Pitou ?
— Je pêche des grenouilles, mon colonel.
— Et pourquoi ?
— Pour les manger donc, mon colonel.
— Mais ce ne sont pas des grenouilles que tu prends, ce sont d'affreux crapauds.
— Ah ! bien, tant pis pour eusses !

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Septemb.	8	9	10	11	12	13	14	Septemb.
7 h. matin	15	15	13	14	13	13	14	7 h. matin
1 h. soir	24	22	22	24	20	22	24	1 h. soir
7 h. soir	18	18	18	18	18	18	18	7 h. soir
Minimum	15	15	13	14	13	13	14	Minimum
Maximum	24	22	22	24	20	22	24	Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C^{ie} Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

Avis militaire

Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire pour fournitures au Bataillon N° 18, sont invitées à adresser leurs mémoires, d'ici au 15 septembre, au Quartier-Maitre soussigné. Passé ce délai aucune réclamation ne sera admise.

(O. 641) A. FERRIER, Capitaine.

Un jeune homme

d'Allemagne, ayant appris le commerce, désire trouver une place de commis, pour se perfectionner dans la langue française. S'adresser à MM. Orell, Fussli & Cie, Fribourg. (O. 634)

Un jeune homme

ayant fait toutes ses études désire être placé comme précepteur ou professeur. — S'adresser au Préfet du Collège de Saint-Maurice (Valais). (O. 637)

AVIS IMPORTANT

Dès le 1^{er} au 18 septembre, on trouvera constamment, à bon marché, chez le soussigné, de la graisse de bœuf, des têtes, des pieds, des entrailles et des débris du bétail livré pour le rassemblement de troupeaux.

(O. 492/604) Pierre POFFET, maître boucher, aux Maréchaux.

DOULEUR A LA HANCHE

[Goutte sciatique et rhumatisme]

CERTIFICAT

Par suite d'un refroidissement je souffrais depuis 3 ans de rhumatisme surtout à la hanche aux jambes et au dos, avec des douleurs telles que dans les derniers temps je ne pouvais même plus rester assis.

M. Bremicker, méd. prat. à Glaris m'a radicalement guéri de ce terrible mal. Je ne me suis plus ressenti de la moindre douleur et je travaille comme avant. M. Bremicker se charge aussi du traitement par correspondance, soit de la goutte, du rhumatisme, d'affections de la peau, d'éruptions au visage, soit des affections de l'estomac et du bas ventre. Il garantit le succès pour tout cas curable. (O. 347/299)

Hof, près Salez, canton St-Gall, 23/3. 86. Burkhard Vetsch.

Les examens des recrues

vont commencer sous peu. Les jeunes gens qui désirent repasser, en peu de temps, toutes les branches du programme des prochains examens, peuvent se procurer le petit guide pratique]

AUX RECRUES SUISSES

par Perriard & Golaz, experts pédagogiques. En vente dans les principales librairies et chez MM. Orell-Fussli et Cie, Libraires-Editeurs, à Zurich, au prix modique de 50 centimes. (O. 134)

UN PARFAIT MODÈLE

DE LA PIÉTÉ FILIALE

VIE DE M^{lle} MARIE-ÉLISABETH BRY

PAR LE R. P. OSTER

de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Prix 3 francs.

Spécialité de paratonnerres

Installation d'après le dernier système et selon prescription de la loi, pour églises, chapelles, bâtiments, usines, épreuve électrique. Travail garanti.

S'adresser à MM. J. SUTTER & G. WEHNER, constructeurs, à Bulle. (O. 507)

MADAME MARIE DUMOULIN

sage-femme patentée dans le canton de Fribourg, ayant en outre obtenu après cinq mois d'études à l'École normale de garde-malades, à Lausanne, un brevet de garde-malades, avise l'honorable public qu'elle vient de s'établir en cette double qualité, à Estavayer-le-Lac, près de l'école des garçons. (O. 576)

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ.
PRÉPARATION INSTANTANÉE



RAISINS DU VALAIS
Premier choix garantis
5 KG. BRUTTO
franco 5 fr.
C. REY, Sierre.
(O. 613)

ÉPURATION A VAPEUR

pour l'assainissement de la literie, meubles, vêtements et couvertures. (O. 114) (O. 111 L.)

TARIF A DISPOSITION

Louis PERRIN, tapissier

BON-SOL, MONTBENON, LAUSANNE

LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE

AU XIX^e SIÈCLE

par D. BENOIT

docteur en philosophie et en théologie.

Première partie

Les Erreurs modernes

2 volumes. — Prix : 8 fr.

Deuxième partie

LA FRANC-MAÇONNERIE

2 volumes. — Prix : 8 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique.

UN ÉCHO
DES
JOIES DU CIEL
OU
L'ÂME AU PIED DES AUTELS
Par l'auteur de Allons au Ciel.
Un volume in-18. Edition de luxe.
Prix : 2 fr. 50.

COLLÈGE MARIA-HILF, A SCHWYZ

Sous la direction de LL. GG. les évêques de Coire, St-Gall et Bâle

ET COMPRENANT :

1. Un gymnase et un cours complet de philosophie ;
2. Une école réelle avec section mercantile et technique ;
3. Cours préparatoire pour l'étude de la langue allemande.

Réouverture le 5 Octobre
(O. 623) LE RECTEUR.

Sur les Grand'Places, à Fribourg

POUR LA PREMIÈRE FOIS EN SUISSE

THÉÂTRE MÉCANIQUE MORIEUX

LE PLUS GRAND ET LE PLUS BEAU VOYAGEANT SUR LE CONTINENT

ET AYANT ÉTÉ VISITÉ PAR LES HAUTS PERSONNAGES DES COURS D'EUROPE

—Grandes et brillantes représentations—

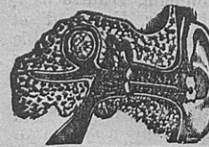
Lundi et Mardi, une grande représentation à 8 heures du soir.
Mercredi, deux représentations, à 5 heures et à 8 heures du soir.

PROGRAMME. — Voyage pittoresque autour du monde. — Un carnaval sur la glace. — Production des célèbres automates danseurs de corde. — La fête du soleil dans l'empire de Jupiter. — La table de la cigogne. — Représentations de diorama, caricatures et de chromatopes.

PRIX DES PLACES :

Places réservées, 2 fr. — Premier rang, 1 fr. 50. — 2^e rang, 1 fr. — Galerie, 50 ct. — Les enfants âgés de moins de dix ans payent aux places réservées 1 fr. — premier rang 75 cent., deuxième rang 50 cent.

Eugène de DEVOORDE,
Directeur du théâtre Morieux.



GUÉRISON de la SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les guérisons les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Écrivains et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. — En écrivant, nommez ce journal S. V. P.

Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

(O. F. 1786) (O. 463)

AVIS IMPORTANT

L'ALMANACH CATHOLIQUE

DE LA SUISSE FRANÇAISE

pour 1887

SORTIRA DE PRESSE FIN SEPTEMBRE PROCHAIN

En raison de son grand tirage, il se recommande aux négociants et aux commerçants.

PRIX DES ANNONCES :

Une page 60 fr. — Une demi-page 35 fr. — Un quart de page 20 fr. — La ligne ou son espace 80 centimes.

Les annonces sont reçues dès ce jour, à l'Imprimerie catholique suisse, Grand'Rue, 13, et chez MM. Orell, Fussli et Cie, à Fribourg.

Grand choix de

LIVRES DE PRIÈRES